



COMMUNIQUÉ DE PRESSE numéro 4

Le 6 octobre 2004

LES CENTRALES SYNDICALES : UNE ATTITUDE ET DES GESTES CONDAMNABLES

Les centrales s'objectent fermement au droit des retraités de récupérer ce qui leur est dû et au droit des retraités de désigner eux-mêmes leurs représentants sur les conseils d'administration de leur fonds de pension.

D'entrée de jeu, Rodrigue Dubé président du CPIR passa à l'attaque en disant : « *Aujourd'hui, après les tentatives de dialogue que nous avons menées auprès des centrales syndicales CSQ, CSN et FTQ, nous pouvons dire que **les centrales font partie du problème.*** »

Les centrales nient aussi aux retraités leur droit aux surplus actuariels. Ce n'est pas nouveau de leur part. Il a fallu que ce soit la Cour Suprême qui dise à la compagnie Singer et à la CSN que les surplus actuariels appartaient aussi à tous les retraités peu importe le moment de la prise de retraite.

Sur un ton plus ferme, monsieur Dubé ajouta : « *Les centrales syndicales ont manqué à leur devoir de bon citoyen en l'an 2000 en permettant au gouvernement de ne pas remettre aux retraités la part des argents qui leur revenaient des surplus actuariels de 1997, soit la moitié des 4 milliards de dollars. **Les centrales ont également manqué à leurs responsabilités collective et syndicale** en ne faisant pas savoir aux jeunes qui s'engageaient dans la fonction publique ou à ceux qui y étaient déjà qu'ils hypothéquaient leur avenir en acceptant une baisse de cotisation à leur régime de retraite.* »

Plus loin dans son discours il enchaîna : « *Les centrales syndicales ont oublié, omis ou négligé de dire à leurs membres qu'ils se faisaient arnaquer en acceptant une baisse de cotisation à leur régime de retraite.* »

Cette baisse de cotisation a permis au gouvernement de baisser sa propre cotisation et fait en sorte que les gouvernements fédéral et provincial empochent des impôts sur la partie du salaire correspondant à la diminution des cotisations.

Le président du CPIR a mis en doute la clarté du point de vue des centrales syndicales en demandant : « *Les centrales ont-elles dit à leurs membres que lorsqu'ils bénéficieraient d'une réduction, par exemple de 100,00 \$, les gouvernements provincial et fédéral mettraient la main sur près de la moitié de ces 100,00 \$? Il importe de savoir qu'une cotisation à un régime de rentes de retraite est déductible d'impôts.*

Les centrales syndicales ont-elles dit à leurs membres que le maintien de la cotisation au niveau où elle était leur aurait permis d'obtenir une pleine indexation de leur retraite ? »

Étonnamment, monsieur Dubé, l'ex-président de l'Alliance des Professeurs de Montréal, se fait encore plus ferme lorsqu'il dit : « **Les centrales syndicales ont aussi péché par omission, en connaissance de cause, en ne faisant pas savoir à leurs membres que la baisse de cotisation était financée partiellement par la part des argents versés en trop par les retraités dans leur fonds de pension. Est-ce qu'il n'y avait pas là collusion avec le pouvoir pour déposséder les retraités de leurs avoirs ? Poser la question, c'est y répondre.**

Je le répète, les centrales syndicales, par omission et/ou par incompétence, ont hypothéqué les générations de retraités à venir en ne leur expliquant pas ce qu'ils perdaient en acceptant une diminution de leur cotisation à leur régime de retraite.

Par leur silence, les centrales ont berné leurs membres et elles ont « collaboré » avec le gouvernement pour dépouiller les retraités de la part des surplus qui leur revenaient. »

- 30 -

Source :
Rodrigue Dubé
Président du CPIR